



Chèque de caution pour la réservation d'un véhicule

Par **AI2017**, le **20/12/2017** à **00:17**

Bonsoir,

J'ai déposé un chèque de caution de 300 eur pour réserver un véhicule en vente avec un particulier. Il m'a fait un papier pour le dépôt de la caution. Pour l'acquisition de ce véhicule, j'ai fait savoir au vendeur que j'ai besoin de contracter un crédit pour pouvoir l'acheter. Il a accepté et nous sommes entendus sur le délai qui est de 8 à 10 jours pour l'obtention du crédit. Quelques jours après, l'organisme de crédit m'a téléphoné pour m'annoncer la bonne nouvelle, le crédit passe sans pbm mais, suite à une erreur d'écriture, je devais recommencer le dossier.

J'ai donc annoncé la bonne nouvelle au vendeur, mais qu'il fallait juste rallonger le délai de qq jours. Il a accepté.

Surprise! le lendemain il m'a annoncé qu'il a vendu la voiture à un prix plus intéressant pour lui, soit 900eur de plus!

Je ne vous raconte pas la déception de mon épouse et de mes enfants, car nous attendions la voiture pour partir qq jours au ski...!!!

Je voudrai savoir, svp , s'il y avait un recours contre ce cas de figure?

Ai-je en droit de lui réclamer dommage et intérêt et jusqu'à quel montant?

Je vous remercie par avance de votre aide.

Merci à vous tous